

Conseil Communautaire

Délibération n°2202025

Jeudi 13 novembre 2025 – 17h00



L'an deux mille vingt-cinq et le 13 novembre à 17h00, le conseil de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, commune de Saint-Sériès, sous la présidence de monsieur Jérôme Boisson, Président de ladite Communauté.

Nombre de membres en exercice : 47

Présents : MM. Loïc FATACCIOLI, Jacques GRAVEGEAL, Denis DEVRIENDT, Patrick MARY, Mmes Paulette GOUGEON, Véronique MICHEL, MM. Stéphane DALLE, Pascal CHABERT, Mmes Catherine MOREL SAVORNIN, Viviane BONFILS, Sylvie THOMAS, M. Stéphane ALIBERT, Mme Marie PAPAÏX, MM. Laurent GRASSET, Noureddine BENIATTOU, Cyril BARBATO, Mmes Danielle RAZIGADE, Julia PLANE, MM. Claude CHABERT, Fabrice FENOY, Mme Marie PELLET-LAPORTE, MM. Norbert TINEL, Patrice SPEZIALE, Mme Anne-Sophie DIAZ, MM. Joël INGUIMBERT, David COULOMB, Jean-Jacques ESTEBAN, Mme Dominique LONVIS, M. Yves QUESADA, Mme Joëlle RUIVO, MM. Laurent AJASSE, Christophe CALVET, Yves PERSON, Mme Martine DUBAYLE CALBANO, M. Jérôme BOISSON et Mme Cécile VASSE.

Absents Représentés : Mme Karine NADAL représentée par Loïc FATACCIOLI, Mme Isabelle AUTIER représentée par Noureddine BENIATTOU, Mme Annabelle DALLE représenté par Jean-Jacques ESTEBAN, M. Michel GALKA représenté par Stéphane DALLE, M. Michel CRECHET représenté par Véronique MICHEL, Mme Corine POLERI représentée Laurent GRASSET, Mme Julie CROIN représentée par David COULOMB, M. Francis GARNIER représenté par Viviane BONFILS et Mme Isabelle DE MONTGOLFIER représentée par Jérôme BOISSON.

Absents excusés : MM. Jean-Pierre BERTHET et Claude REMESY.

Secrétaire de séance : M. Yves PERSON.

Objet : Désignation des représentants de Lunel Agglo au sein de l'Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie

Monsieur Yves Person, Vice-Président délégué à la solidarité aux communes, rappelle au conseil que, la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo exerce depuis le 1^{er} janvier 2024 les compétences en matière d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales urbaines. Depuis sa création en 2018, Hérault Ingénierie accompagne les communes et les syndicats du territoire dans l'exercice de leurs compétences notamment dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Par délibération n°151-2025 du 27 juin 2025, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de Lunel Agglo à Hérault Ingénierie au regard des prestations d'ingénierie d'appui au service eau, assainissement et pluvial pertinentes pour l'exercice des compétences de l'EPCI.

Il convient à présent de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération pour siéger au sein de l'Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de Lunel Agglo au sein d'Hérault Ingénierie par scrutin public, si l'unanimité en est d'accord ; à défaut le scrutin sera secret. Il est précisé que toute candidature pourra être enregistrée jusqu'à l'ouverture du scrutin.

Monsieur le Président propose les candidatures suivantes :

- Noureddine Beniattou, en tant que représentant titulaire,
- Denis Devriendt, en tant que représentant suppléant.

Madame Julia Plane propose les candidatures suivantes :

- Julia Plane, en tant que représentant titulaire,
- Claude Chabert, en tant que représentant suppléant.

Monsieur Cyril Barbato propose les candidatures suivantes :

- Cyril Barbato, en tant que représentant titulaire,
- Danielle Razigade, en tant que représentant suppléante.

Monsieur le Président propose au conseil de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de l'Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie, par scrutin public.

Le conseil décide, à l'unanimité, de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de l'Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie par scrutin public.

Pour le représentant titulaire :

Sur 45 votants :

- Mme Isabelle Autier a obtenu 26 pour et 19 abstentions
- Mme Julia Plane a obtenu 2 pour et 43 abstentions
- M. Cyril Barbato a obtenu 2 pour et 43 abstentions

Pour le représentant suppléant :

Sur 45 votants :

- Mme Martine Dubayle Calbano a obtenu 35 pour et 10 abstentions
- M. Claude Chabert a obtenu 2 pour et 43 abstentions
- Mme Danielle Razigade a obtenu 2 pour et 43 abstentions

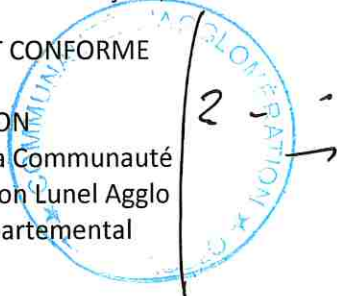
A la majorité des votants, le conseil :

DESIGNE Mme Isabelle Autier en qualité de représentante titulaire et madame Martine Dubayle-Calbano en qualité de représentante suppléante de la Communauté d'Agglomération Lunel Agglo au sein de l'Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie, et les déclare immédiatement installées dans leur fonction, **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser toutes les mesures utiles pour la communication de la présente délibération à l'Assemblée Générale d'Hérault Ingénierie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

POUR EXTRAIT CONFORME

Jérôme BOISSON
Président de la Communauté
d'Agglomération Lunel Agglo
Conseiller Départemental
de l'Hérault



POUR EXTRAIT CONFORME

Yves PERSON
Secrétaire de séance



Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture le 21/11/25
Publication du

Envoyé en préfecture le 21/11/2025

Reçu en préfecture le 21/11/2025

Publié le

ID : 034-243400520-20251121-2202025-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Communauté d'Agglomération Lunel Agglo

152, chemin des merles - CS 90229 – 34 403 LUNEL Cedex